République Française
Département FINISTERE
Commune de PLOUYE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 novembre 2026

Référence
057-2026

Sollicitation d'une aide financière auprès du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 4 novembre à 20 heures 10 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations, sous la présidence de Monsieur Grégory LE GUILLOU, Maire de la commune.

L'ordre du jour a été affiché en Mairie le 29 octobre 2026.

Date de la convocation : le 29 octobre 2026

Présents : Monsieur Grégory LE GUILLOU, Madame Christiane REDON, Madame Stéphanie CHARBUILLET, Madame Virginie BOURNIGAL, Monsieur Philippe LE QUERE, Madame Myriam SAENZ, Monsieur Laurent MARCINISZYN, Madame Katalin BORONKAI, Madame Elodie CADIOU, Monsieur Fabien DIRAISON, Monsieur Adrien PLASSART, Monsieur Jean-Pierre MELL, Béatrice BALPE et Madame Sophie SCOUARNEC

Absent excusé : Monsieur Arnaud COZIEN

A été nommée secrétaire : Monsieur Jean-Pierre MELL

057-2026 – Sollicitation d'une aide financière auprès du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)

VU le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles instaurant l'obligation d'emploi et de maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi numéro 87-517 du 10 juillet 1987 en faveur des travailleurs handicapés,

VU la Loi numéro 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

VU le décret numéro 2006-501 du 3 mai 2006 relatif au Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique,

VU le catalogue des interventions du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) en vigueur, et notamment l'aide relative aux prothèses auditives,

VU la demande de prise en charge formulée par un agent, au titre de sa situation d'handicap, et des pièces justificatives produites,

CONSIDERANT que le reste à charge global pour l'agent s'élève à 2.100,00 €,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de favoriser le maintien dans l'emploi et l'amélioration des conditions de travail de ses agents en situation de handicap,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, décide, à l'unanimité des membres présents, de

- autoriser Monsieur Le Maire à solliciter l'aide financière maximale auprès du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique, prévue par le catalogue des interventions soit 1.700,00 € ;

- dire que la subvention obtenue sera intégralement reversée à l'agent concerné ;
- autoriser Monsieur Le Maire à effectuer toutes les signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

En Mairie, le 5 novembre 2026

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre MELL

Le Maire,
Grégory LE GUILLOU

MAIRIE de PLOUYE
29 (Finistère)